

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Daniel Veilleux	1.1 Maire	23 296	11 648	6 782	3 391
Jean-Sébastien Béliveau	1.2 Conseiller	8 388	4 194		
Francis Cassidy	1.3 Conseiller	8 813	4 407		
Guy Corriveau	1.4 Conseiller	10 762	5 381		
Guylaine Rajotte	1.5 Conseiller	11 651	5 826		
Géraldine Veilleux Perron	1.6 Conseiller	9 709	4 855		
Charles Plourdes	1.7 Conseiller	8 567	4 284		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).